

La grande arnaque des forains du Forex

ENQUÊTE Deux juges parisiens sont aux troussees d'anciens forains reconvertis dans une juteuse arnaque : la spéculation via Internet sur le Forex, le marché des devises. Ils auraient déjà dépouillé des centaines de victimes

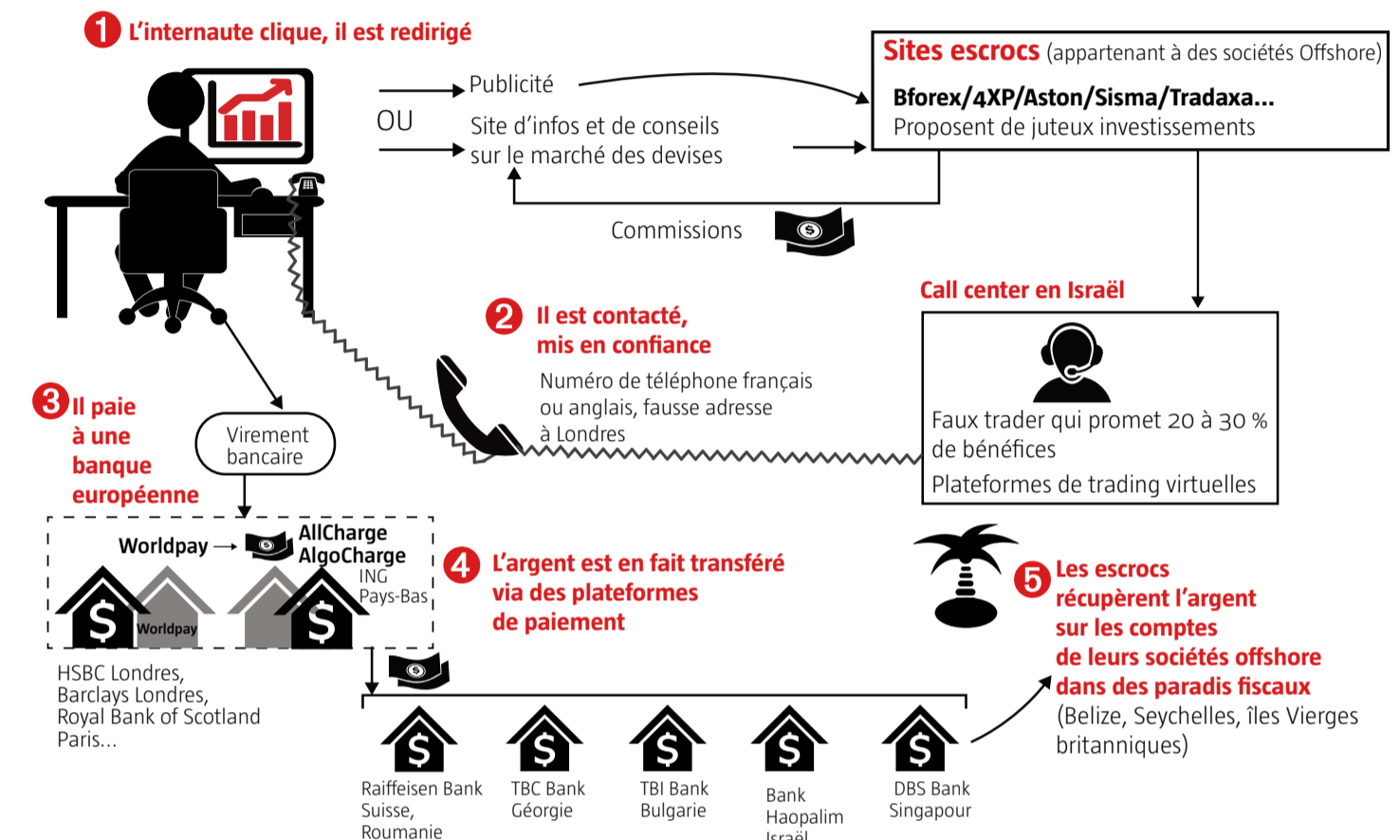
CHRISTEL DE TADDEO @chdetaddeo

Un ancien pilote, un assureur, un commandant de police à la retraite, ou encore un aristocrate de 81 ans qui a perdu à lui seul 1,3 million d'euros. À ce jour, une centaine de victimes ont déjà été identifiées dans ce dossier d'escroquerie au trading sur Internet pour un préjudice minimum de 105 millions d'euros ; elles seraient beaucoup plus nombreuses.

Les particuliers étaient démarchés via Internet et par téléphone pour le compte de sociétés censées spéculer sur le marché des changes (Forex) ; longtemps réservé aux banques et aux spécialistes de la finance, ce marché ouvert 24 h sur 24 est accessible à tous les investisseurs depuis une dizaine d'années. Derrière les indicatifs parisiens ou londoniens des sociétés et de leurs représentants, des call centers basés en Israël où des commerciaux appâtaient les futures victimes avec la promesse d'un rendement de 20 à 30 % voire de 88 % pour certains produits en garantissant le capital à 100 % lors de la première année. Les faux opérateurs de marché faisaient croire à leurs clients qu'ils investissaient sur des plateformes de trading en réalité fictives. Deux de ces prétendus traders ont pu être identifiés et mis en examen.

Un seul compte client pour au moins 17 sites de Forex

Dans ce dossier complexe instruit par les juges du pôle financier Aude Buresi et Guillaume Daïeff, seules cinq personnes ont été mises en examen pour l'instant, à commencer par les deux responsables d'un site communautaire qui faisaient la publicité des sites frauduleux contre rémunération. « Ils ne savaient pas qu'ils avaient à faire à des escrocs », insiste M^e Eric Deprez, l'avocat de l'un d'eux. À première vue, les sites mis en cause n'ont aucun lien entre eux. Pourtant, ils fonctionnent un peu selon le principe des poupées russes. Certains utilisent le même numéro de TVA, une boîte postale et des numéros de téléphone identiques, voire des comptes bancaires communs... Avec, comme prestataire de solutions dépayées, la société France Offshore, qui fait déjà l'objet d'une information judiciaire pour blanchiment de fraude fiscale et blanchiment d'escroquerie en bande organisée.



La brigade financière a aussi découvert un seul compte client pour au moins 17 sites de Forex et leurs dérivés. Un compte au nom de Yigal Félix H. Ce Franco-Israélien de 44 ans avait déjà fait l'objet d'une note de Tracfin à la suite d'un signalement sur des opérations financières atypiques à destination d'une des sociétés aujourd'hui mises en cause, Aston Invest. Dans une note que le JDD a pu consulter, l'organisme de lutte contre le blanchiment indique qu'Aston Invest « se livre régulièrement à des pratiques commerciales irrégulières et des escroqueries en interdisant à ses clients de retirer des fonds ou en utilisant frauduleusement leurs données bancaires ».

La société ferait partie d'un réseau plus vaste, « dont le contrôle serait exercé par un même groupe d'individus ». Tracfin a aussi identifié trois comptes bancaires : un en Géorgie

et deux aux Seychelles. Au nom de Yigal Félix H.

Mis en examen pour « démarchage financier illicite », « fourniture de service d'investissements sans agrément » et « escroquerie en bande organisée », Yigal Félix H. minimise son implication. Il ne serait qu'un « gérant de paille » à 7.000 shekels mensuels, soit 1.400 €. Mais les enquêteurs ne semblent pas dupes. Contacté par la police

sur son portable en 2013, il indique résider à Londres et communique une adresse sur Finchel Road : celle que les faux courtiers de sa prétendue société de trading donnaient à leurs clients ! L'ancien forain, qui vendait du cuir dans les foires « et les salons internationaux », prétend s'être « autoformé sur l'analyse du marché des devises ». Aux enquêteurs qui l'ont interpellé dans l'appartement d'un de ses amis aux Lilas (Seine-Saint-De-

nis), Yigal Félix H. assure qu'il est fauché. Appréhendé en possession de onze cartes de crédit dont six en cours de validité – il explique être « un fou des cartes », qu'il aime bien « pouvoir montrer ». Cet amateur de poker avait aussi en sa possession six cartes de casinos ou de cercles de jeu. Confronté à des transcriptions d'écoutes téléphoniques, il s'autoproclame « roi du mytho ». Son ex-femme qui lui dit qu'il va avoir des problèmes avec « les conneries » qu'il a faites, que « tous les mecs du CO₂ » vont tomber ? « Elle se fait des films ». Pourtant, la société italienne Maestrale, qu'il a montée, a fait l'objet d'une alerte Europol pour avoir fraudé la TVA carbone en 2011. « Les jumeaux » qui lui auraient volé « 3 bâtons » (3 millions) ? Encore « du mytho ».

Une source proche du dossier parle de « grand banditisme »

« Les jumeaux », Jimmy et Samuel S., auraient pourtant mis Félix sur ce mauvais coup. « J'avais besoin d'argent. Ils m'ont proposé d'être gérant de cette boîte dont ils m'ont dit qu'elle était clean », a assuré Yigal Félix H. aux enquêteurs. Dans le bureau de la juge Buresi, il a expliqué que « les frères devaient s'occuper de la partie Moyen-Orient » et lui de la partie française. Jimmy et Samuel, il les connaît « très bien depuis longtemps ». Comme lui, ce sont d'anciens forains. Samuel a un auriculaire droit sectionné au niveau de la première phalange et une cicatrice qui descend de l'épaule jusque sur le bras. Jimmy, qui a eu jusqu'à trois boutiques de vêtements de cuir à Bordeaux et une à Cannes, a quitté la France quand il a été convoqué par le juge Daïeff dans le cadre de Crépuscule,

un important dossier de fraude à la taxe carbone. Il réside à Tel-Aviv avec une ancienne danseuse russe et leur fils.

Une source proche du dossier parle de « grand banditisme » avec « des réseaux difficiles à identifier et des circuits financiers complexes ». Camilla Pariso, juriste de l'association de victimes Aven Europe, est désabusée : « On a des escrocs qui prennent la nationalité israélienne pour ne pas risquer l'extradition et qu'on laisse filer quand on les a sous la main. » Les deux seuls prétendus traders identifiés et mis en examen ont quitté le territoire. Le premier, Albert F., travaille depuis mai 2013 pour une société de gestion de portefeuilles en banlieue de Tel-Aviv. Chez 4XP, il a notamment collaboré avec Jonathan S., alias Laurent Richard, impliqué dans un crime de haine contre un taxi palestinien en 2007 en Israël au côté de son frère, ancien membre du Betar. Albert F. était aussi en contact avec Yohan Z., désigné comme l'informaticien des escroqueries aux encarts publicitaires.

Quant au second trader, Jérémie C., il a été interpellé en novembre dans la suite avec jacuzzi sur la terrasse d'un hôtel de luxe parisien avec sa maîtresse. Dans le coffre-fort de la chambre, 6.000 € en billets de 50 €. D'après les déclarations de ce joueur de poker de 33 ans, « lorsque vous essayez de quitter ce genre de société, on ne vous laisse pas vraiment partir ». Après s'être acquitté d'une caution de 80.000 €, Jérémie C. a lui aussi violé le contrôle judiciaire qui lui interdisait de quitter le territoire pour retourner en Israël. Convoqué par la juge Buresi le 14 janvier, il ne s'est pas présenté. ●

LES BANQUES DANS LE COLLIMATEUR

« CES ESCROQUERIES ne seraient pas possibles sans l'intervention des banques », martèle M^e Hélène Feron-Poloni, qui représente 15 victimes du dossier. Fin janvier, l'avocate spécialisée dans le contentieux financier au côté des épargnants et des emprunteurs a assigné la Royal Bank of Scotland (RBS) de Paris. « Les victimes sont rassurées de voir que les sommes sont virées sur des comptes en France ou dans des banques européennes connues comme la Barclays ou HSBC à Londres », rappelle M^e Féron-Poloni. L'information judiciaire a d'ailleurs été élargie aux prestataires de paiements qui auraient permis le transfert de 200 millions de dollars entre investisseurs et escrocs. Récemment, deux sociétés ont été placées

sous le statut de témoin assisté : Worldpay, établissement de paiement agréé par les autorités financières britanniques, et la société immatriculée à Hongkong Seroph Ltd, détentrice des prestataires de paiement israéliens AllCharge et AlgoCharge, bien introduits sur les sites de poker.

Selon une source proche de l'enquête, le président de Seroph Ltd, l'Israélien Sarel Tal, aurait déjà eu des démêlés avec la justice autrichienne dans un dossier d'arnaque au Viagra portant sur plus de 8 millions d'euros.

Pour M^e Feron-Poloni, « les banques doivent vérifier la régularité des virements sous peine de contribuer à la prolifération des activités criminelles sur Internet ». C.D.T.